

# **Compte rendu de la séance du 25 novembre 2021**

Secrétaire(s) de la séance: Yohann CHENET

Président : MANGEART Jean-christophe

Présents : Monsieur Jean-Christophe MANGEART, Monsieur Damien GALLOIS, Monsieur Ghislain CHEVALIER, Monsieur Laurent CUVILLIER, Madame Aurore DHONDT, Monsieur Simon JARJOT, Monsieur Laurent SALLES, Monsieur Yohann CHENET, Madame Caroline MAHIEUX

Excusés : /

Absents : /

Réprésentés : Madame Delphine HUSSON par Monsieur Simon JARJOT, Monsieur Sébastien JOLY par Monsieur Jean-Christophe MANGEART

## **Ordre du jour:**

- Anticipation du passage à la M 57 (nouvelle nomenclature de comptabilité publique)
- Cimetière
- Marché de réhabilitation de la mairie
- Délocalisation de la mairie
- Organisation du déménagement de la Mairie
- Projets et travaux en cours
- Questions diverses

## **Délibérations du conseil:**

- Lecture et approbation du dernier compte rendu
- Revente des sapins supplémentaires 2021 ( 2021\_017)

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été décidé de proposer d'offrir un sapin à décorer à chaque foyer, pour le disposer devant chaque maison de la commune afin d'égayer le village. A cette occasion, il avait été également proposé aux habitants de commander un sapin supplémentaire.

Le prix du sapin étant de 9,35 euros, le Maire propose au Conseil de refacturer chaque sapin supplémentaire à 10 euros pièce.

Après en délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

**DECIDE** de refacturer chaque sapin à 10 euros pièce,

et

**AUTORISE** le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire

- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au premier ( 2021\_019)

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, du secteur public local mise à jour par la DGCL.

Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements

publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants. Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manoeuvre aux gestionnaires.

Il est le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable puisque c'est la seule instruction intégrante, depuis 2018, les dernières dispositions normatives examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics (CnoCP) .

La Commune a reçu en cours d'année un mail de la Trésorerie de Châlons en Champagne l'informant qu'une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La Commune de Faux-Vésigneul s'est positionnée sur un changement au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Commune de Faux-Vésigneul son budget principal

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien approuver le passage de la Commune de Faux-Vésigneul à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2022.

Vu l'avis du comptable public,  
le Conseil Municipal

OUI l'exposé qui précède,  
et après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité,

e passage de la Commune de Faux-Vésigneul à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2022.

- Convention Payfip avec la DGFIP ( 2021 018)

Le Maire explique l'obligation de proposer un moyen de paiement en ligne pour les communes ayant plus de 5000 euros de recettes hors subvention et dotation.

Il présente la Solution PayFIP, proposée par la DGFIP et la convention en lien .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ,à l'unanimité,

**AUTORISE** le maire à signer la convention PayFIP avec la DGFIP.

- Vote de crédits supplémentaires - faux vesigneul ( 2021 020)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2131	Bâtiments publics	-650000.00	
231	Immobilisations corporelles en cours	650000.00	
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
		<b>TOTAL :</b>	<b>0.00</b>
		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à FAUX VESIGNEUL, les jour, mois et an que dessus.

- **Vote de crédits supplémentaires - faux vesigneul ( 2021 021)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la notification du FPIC étant arrivée tardivement, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, sont insuffisants; il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-39.00	
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	39.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à FAUX VESIGNEUL, les jour, mois et an que dessus.

- **Cimetière** : réunion des membres de la commission le 6 décembre à 18h pour établir le règlement. Validation du devis AGEDI pour la gestion des trois cimetières.

Relevé des plans par YC / commande de panneaux à faire ( tombes abandonnées à reprendre) /Monument aux morts du Cimetière de Vésigneul à déménager et mise en valeur

- **Marché de réhabilitation de la mairie :**

Réflexion sur l'écran de projection ou télé

Voir pour reprise d'eau sur le puit pour l'arrosage extérieur

Réflexion sur les vitrines d'affichage ou tableau digital

Voir pour l'éclairage extérieur de la mairie

- **Delocalisation de la mairie:**

Présentation des devis pour les locations d'Algeco; Delvaux (5781 euros TTC / an ), Batiloc(20000 euros/an), en attente d'autres devis. L'installation et desinstallation en sus.

- **Déménagement mairie:**

- Matériel Associations et foyer : chacun aura son local dans les anciens vestiaires en cours de travaux de rénovation+ une salle pour stockage matériel mairie.

Isolation des murs extérieurs/changement des huisseries/pose de carrelage au sol/ chauffage pour éviter l'humidité

Réflexion sur le stockage des barrières dans une autre commune

Réflexion sur l'achat d'un petit hangar /espace de stockage pour tracteur tondeuse etc

- Déménagement + tri mairie + vide-grenier : Samedi 18 janvier

- **Travaux et projets en cours :**

- Parc St Vincent : Aménagement des zones avec graviers roulés ( L'entreprise Eiffage a été retenue/ devis à 29136 euros) Pour les jeux : Ekip (8537.70 euros et Altrad Mefran (8270.40euros) Altrad est retenu; les jeux seront posées par l'agent technique.

- Canalisation d'eau cassées plusieurs fois pendant les travaux d'ENEDIS : problème de mauvaise détection( réparation à leur charge)

- **Questions diverses:**

- Distribution des sapins à organiser: livraison le 26/11

- Colis des Anciens ( contact pris avec plusieurs sociétés locales)

La séance est levée à 0h30